



n° 5 du 13.11.2020

## "EPS et Association Sportive empêchées."

**N'oublions pas que l'EPS et le sport scolaire sont actuellement les seuls lieux de pratique sportive des enfants .**

**C'est la raison pour laquelle il ne faut pas se laisser imposer nos conditions de travail par des chefs d'établissement frileux qui utilisent l'EPS comme variable d'ajustement.**

### **Etat des lieux EPS et AS dans l'académie** \_\_\_\_\_

Pour pouvoir avoir la vue la plus objective de ce qu'il se passe dans l'académie, nous vous demandons de répondre à ce petit questionnaire qui ne vous prendra que quelques minutes en répondant à mail S3 Nancy Metz.

Cette enquête, si les réponses sont suffisamment nombreuses, nous permettra d'être en mesure d'intervenir en direction des DASEN, du Recteur, des IPR, et du préfet ( si interdiction d'accès à des installations sportives) pour un rétablissement des horaires EPS, une réouverture des AS, et la mise à disposition des installations.

**Etablissement :**

**Ville :**

**Type :**

**1 - Les horaires d'EPS sont-ils assurés complètement dans votre établissement ? :**

**Si NON :** Quel horaire est assuré par niveau de classe ?

Pourquoi ?

**2 - l'animation de l'AS est-elle assurée dans votre établissement? :**

**Si NON,** pourquoi?

## Aide aux AS

Au 5 novembre, 8% des AS n'étaient pas affiliées. Nous vous rappelons que c'est une obligation. L'UNSS fait également face à une baisse de 31% des licenciés en comparaison avec l'année dernière à la même date.

C'est pourquoi, dans une AG extraordinaire qui a eu lieu jeudi 5 novembre, il a été décidé de la remise qui sera faite aux AS en deux temps :

**1er temps** lors du prélèvement de décembre 2020 : 1million € de remise sera réparti entre toutes les AS en fonction du montant du contrat propre à l'établissement (environ 8% de réduction).

**2ème temps** : Une seconde remise de 1 897 500€ aurait lieu sur le budget 2021 sous réserve de soutenabilité (environ 16 %)

Le SNEP ainsi que les élus des AS sont intervenus pour que la majorité de cette aide soit versée dès la fin de l'année. Ils n'ont pas été suivis par les autres membres de l'AG.

**Attention : cette aide ne sera accordée qu'aux AS affiliées au 25 novembre 2020.**

## AS empêchées

Nathalie Costantini, dans une lettre aux cadres de l'UNSS, leurs demande " de faire un point précis du nombre d'AS que vous savez **fermées** au sens de sans activité"  
Elle indique également "qu'elle a déjà fait remonter une note concernant l'absence d'affiliation de certaines AS."

Elle termine par : "**Dans le cas présent sont en jeu les trois heures statutaires des personnels et l'utilisation de ces dernières à d'autres fins que celle de la pratique sportive volontaire pour les élèves**"

Cette demande de la directrice nationale de l'UNSS fait suite à une rencontre avec la ministre des sports qui ne gère pas le sport scolaire dans le second degré.

Il est donc prématuré d'en déduire que le forfait de 3h serait en danger pour les enseignants d'EPS qui pour des raisons indépendantes de leur volonté sont dans l'impossibilité d'animer l'AS dans leur établissement.

Mais restons tout de même attentif sur ce sujet, **d'où l'intérêt de nous mettre au courant de chaque situation en répondant à l'enquête en cadre 1 .**

## Le site snep-fsu Nancy-Metz

Nous sommes actifs sur le site internet du snep-fsu Nancy-Metz en mettant à jour régulièrement les différentes rubriques en fonction de l'actualité. Donc n'hésitez pas à y aller régulièrement pour vous tenir informés.

**site SNEP-FSU Nancy-Metz**

## Syndicalisation

Le SNEP-FSU Nancy-Metz vous invite à le rejoindre parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner de la force aux valeurs qu'il défend, du poids aux revendications qu'il porte.

Adhérer a un coût, largement minoré par le crédit d'impôt de 66%.

Vous pouvez adhérer selon le choix :

- **directement** en ligne (seule en une fois possible) sur le site du SNEPFSU <https://www.snepfsu.net/syndic/index.php>
- □□□ par prélèvement automatique en une ou jusqu'à 8 fois d'octobre à juin.
- □□□□□ Directement en envoyant la fiche syndic au trésorier académique (en une ou jusqu'à 8 fois en étalant les chèques d'octobre à juillet) : <http://www.snepfsu-nancy-metz.net/se-syndiquer/>

Philippe Collot  
66 Bd Victor Hugo  
54510 TOMBLAINE  
[T3-nancy@snepfsu.net](mailto:T3-nancy@snepfsu.net)  
06.77.84.91.96